

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 4 juillet 2008

Service instructeur
Langue et Culture Régional

N° CP-2008-8-10-12

Service consulté

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
ANIMATION THEATRALE SCOLAIRE
EN LANGUE REGIONALE (ALLEMAND)
DANS LES COLLEGES
ANNEES SCOLAIRES 2007-2008 ET 2008-2009**

Résumé : Dans le cadre du soutien des activités périscolaires en langue régionale venant compléter la convention linguistique 2007/2013, plusieurs collèges organisent un projet d'activité théâtre courant 2007/2008 pour un montant total de 20 000 €.

Le collège Robert Beltz de Soultz souhaite toutefois pouvoir reporter cette activité à l'année scolaire 2008/2009 et le Collège Frédéric Hartmann de Munster bénéficier d'un encadrement renforcé pour un effectif d'élèves plus important que prévu.

Lors de sa séance du 6 octobre 2000, la Commission Permanente s'était prononcée favorablement sur le principe d'un soutien financier à des activités en allemand (ou dialecte) venant compléter la mise en application, notamment pour l'enseignement bilingue, de la convention 2007/2013 entre la Région, les Départements et l'Etat (Education Nationale).

Il est notamment prévu dans ce texte de favoriser la mise en œuvre, dans le cadre des collèges disposant d'une filière bilingue, d'une animation théâtrale en langue allemande.

Dans ces établissements, le projet « théâtre » fait appel à des professionnels du théâtre scolaire de langue allemande en vue de la préparation d'un court spectacle dans cette langue. Celui-ci est réalisé avec des élèves de la voie bilingue avec le concours des professeurs d'allemands (voire d'autres disciplines).

Cette activité, intégrée dans les cours, se déroule dans la langue vivante cible au long de 11 séances de préparation de 2 h et à l'occasion d'une représentation finale devant les familles, enseignants et élèves d'autres classes.

Les objectifs de ces projets sont multiples :

- favoriser l'expression en langue allemande
- permettre l'acquisition d'un vocabulaire non scolaire
- faciliter l'utilisation de phrases complètes
- associer les enseignants au projet
- valoriser le travail des élèves pour motiver les familles.

Naturellement il s'agit également de découvrir un mode de pensée différent, un patrimoine culturel européen, de faire l'apprentissage de la diversité, de la tolérance, de développer la créativité. Plusieurs établissements dans l'académie participent pour l'année scolaire 2007/2008 (selon rapport et délibération 8^e/5607 du 7 septembre 2007) :

- * Collège Berlioz de COLMAR
- * Collège René CASSIN à CERNAY
- * Collège Léon GAMBETTA à RIEDISHEIM
- * Collège René SCHICKELE à SAINT LOUIS
- * Collège Robert BELTZ à SOULTZ
- * Collège Frédéric HARTMANN à MUNSTER
- * Collège JG REBER à STE MARIE AUX MINES
- * Collège Episcopal à ZILLISHEIM
- * Collège Lazare de SCHWENDI d'INGERSHEIM
- * Collège Lucien HERR à ALTKIRCH
- * Collège Gérard de NERVAL à VILLAGE-NEUF

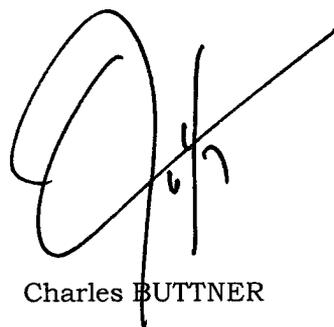
Le Collège Robert Beltz à Soultz souhaite pouvoir reporter cette animation en 2008/2009 et il est proposé d'y donner suite par un avenant.

Le Collège Frédéric Hartmann de Munster sollicite une aide de 1 250 € correspondant à un groupe supérieur à l'effectif (13 élèves) initialement prévu. En pratique il y aura plus de 16 élèves, seuil retenu pour un deuxième animateur. En conséquence, il est proposé d'accorder par avenant un complément de 1 250 € au titre de l'année scolaire 2007/2008.

Il conviendrait pour la commission permanente :

- d'autoriser le mandatement d'une subvention complémentaire de 1 250 € au collège public Frédéric Hartmann de Munster. La dépense sera prélevée sur le chapitre 65, fonction 28, nature 65737 (enveloppe 20308)
- d'autoriser le Collège Robert Beltz de Soultz à organiser cette animation en 2008/2009
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les avenants pour le report sur l'année scolaire 2008/2009 et le complément de subvention pour 2007/2008, selon les modèles joints en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION POUR L'ANIMATION SCOLAIRE
THEATRALE EN LANGUE ALLEMANDE**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ET

LE COLLEGE

FREDERIC HARTMANN DE MUNSTER

CONVENTION DE PARTENARIAT (Avenant n° 1)

ENTRE

- Le Département du Haut-Rhin, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général,

et

- Le collège Frédéric HARTMANN de Munster, représenté par Monsieur Michel MULLER, Principal,

Vu la convention du 12 novembre 2007 entre le Département et le collège,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article unique

Un complément de subvention de 1 250 € est attribué en vue de permettre l'activité avec un groupe classe de plus de 15 élèves et deux animateurs.

Fait à Colmar, le

Le Président du Conseil Général

Le Principal du Collège

Charles BUTTNER

Michel MULLER

**AVENANT N°1 A LA
CONVENTION POUR L'ANIMATION SCOLAIRE
THEATRALE EN LANGUE ALLEMANDE**

ENTRE

LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ET

LE COLLEGE

ROBERT BELTZ DE SOULTZ

CONVENTION DE PARTENARIAT (Avenant n° 1)

ENTRE

- Le Département du Haut-Rhin, représenté par Monsieur le Président du Conseil Général,

et

- Le collège Robert Beltz de Soultz, représenté par Madame Carmen BACANY, Principale,

Vu la convention du 22 novembre 2007 entre le Département et le collège,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article unique

Dans les articles 5 et 6 de la convention susvisée, la période de mise en œuvre est prolongée jusqu'au 31 août 2009. Le bilan pédagogique et financier devra être produit pour le 30 septembre 2009.

Fait à Colmar, le

Le Président du Conseil Général

La Principale du Collège

Charles BUTTNER

Carmen BACANY